PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL, tenue le 23 octobre 2023 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Batista Anik
Beauchemin Jean-François
Bourgoin Annie
Bourgon Julie
Brossoit Kathleen
Brunet Émilie
Corriveau Marie-Ève
Dubé Sylvette
Duclos Lysiane
Ferland Alexandre
Fuller Brigitte
Gaboriault Isabelle
Gabriele Karine
Gagné Virginie
Gariépy Isabelle
Goyette Maggie
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Lavoie Nadine
Lefebvre Andrée-Ève
Lefebvre Sandra
Lefebvre Véronique
Lévesque Claude Marie
Lévêque-Samoisette Noémie
Malouin Claudine
Martin Frédérique
Ménard Julie
Morin Yvane
Nolin Marie-Claude
Pilon Karine
Roy Mélissa
Samson Valérie
Sauvé Stéphanie
Séguin Josianne

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2023 ET SUIVIS 1
3. ANALYSE DE LA PROPOSITION BEAUCHEMIN ET DE L'AMENDEMENT LÉVESQUE 2
4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2
5. SUIVI DE LA PROPOSITION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2
6. PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS DU SERV 2023-2024 4
7. PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENLQ – ENTENTE RARETÉ 4
8. NÉGOCIATION NATIONALE 5
9. LEVÉE DE FONDS – PROJET GHANA 5
10. FONDATION LAURE GAUDREAULT 5
11. QUESTIONS DIVERSES 5
12. VARIA 6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Brigitte Fuller :

A2324-CD-DEC-10 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec tel que présenté

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2023 ET SUIVIS

Proposé par Julie Bourgon,
Appuyé par Mélissa Roy :

A2324-CD-DEC-11 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 18 septembre 2023 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Assignation dépannage

En suivi du point 3.2 de l'assemblée des personnes déléguées du 18 septembre 2023, le moyen à mettre en place est expliqué aux membres présents à l'assemblée.

Les personnes déléguées sont invitées à consulter les membres de leur établissement quant au moment jugé opportun pour débuter l'action collective en fonction des réalités de chaque milieu concernant le dépannage.

Des informations quant à la définition de ce qu'est un grief, ce que le grief implique et les raisons d'en déposer un seront précisées ultérieurement à la demande.

2.2 Manifestation nationale du 23 septembre 2023

Avec plus de cent-mille personnes présentent lors de la manifestation du Front commun le 23 septembre 2023 à Montréal, cette manifestation fut un succès. La présidente remercie les membres participants. L'organisation du transport et des lunchs par le Front commun a déçu certains membres du syndicat.

2.3 Assemblée générale du 13 octobre 2023

Nous remercions les membres présents lors de l'assemblée générale du 13 octobre 2023. La participation record à cette assemblée ainsi que l'aide des personnes déléguées en ont garanti le succès.

3. ANALYSE DE LA PROPOSITION BEAUCHEMIN ET DE L'AMENDEMENT LÉVESQUE

Lors de la première assemblée des personnes déléguées du 18 septembre 2023, les modifications à la politique de remboursement des dépenses ont été adoptées à l'unanimité.

Une nouvelle proposition ainsi qu'un amendement à celle-ci ont été référés au comité exécutif. Le document A2324-CD-07 présente l'analyse de la proposition Beauchemin ainsi que l'analyse de l'amendement Lévesque à la proposition Beauchemin.

4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Une présentation détaillée du budget 2023-2024 est présentée aux personnes déléguées, par la vice-présidente à la trésorerie, à l'aide des documents A2324-CD-08AB, A2324-CD-08A et A2324-CD-08B.

5. SUIVI DE LA PROPOSITION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le document A2324-CD-09 est présenté aux personnes déléguées, incluant une proposition venant du comité exécutif, à la suite de l'analyse de la proposition Beauchemin et de l'amendement Lévesque et de la révision du budget initial.

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Karine Gabriele :

A2324-CD-DEC-12 **Il est résolu à l'unanimité** de bonifier la politique de remboursement des dépenses pour y inclure une allocation pour les personnes déléguées qui se lirait comme suit au point 5.1 :

5.1.3 D'offrir aux personnes déléguées et substitut, une allocation de 0,5 % du traitement du dernier échelon qui sera octroyée selon le nombre de présences aux assemblées des personnes déléguées. Le supplément est accordé pour tenir compte des fonctions et responsabilités reliées au poste. Il est versé en un (1) seul virement bancaire avant le 15 juillet.

5.1.4 À la suite d'une assemblée des personnes déléguées du syndicat, la personne déléguée ou substitut s'engage à organiser une rencontre de suivis dans son école et réaliser les suivis demandés par le comité exécutif dans le temps alloué.

Isabelle Gaboriault, déléguée à l'école de la Riveraine quitte à 17 h 46.

Jean-François Beauchemin, substitut à l'école Virginie-Roy quitte à 18 h 25.

Le conseil exécutif recommande aux personnes déléguées de présenter dans leur établissement le budget prévisionnel et la répartition des surplus dans les Fonds dédiés de la façon suivante :

- Réserve Congrès 2024, 4 000 $
- Fonds congé de cotisation, 111 385,78 $
- Fonds de prévoyance, 6 552,10 $
- Fonds dédiés à la défense des membres, 6 552,10 $

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Mélissa Roy :

A2324-CD-DEC-13 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent dans leur établissement le budget prévisionnel et la répartition des surplus dans les Fonds dédiés de la façon suivante :

- Réserve Congrès 2024 : 4 000 $
- Fonds congé de cotisation : 111 385,78 $
- Fonds de prévoyance : 6 552,10 $
- Fonds dédiés à la défense des membres : 6 552,10 $

En tenant compte de la mission d'examen et des recommandations de la firme BCGO, le conseil exécutif recommande aux personnes déléguées de présenter dans leur établissement la recommandation suivante :
En considérant le montant non affecté de 292 386 $ en date du 31 aout 2022,

- Affecter un montant de 1 200 $ de l'actif non affecté vers le Fonds Réserve Congrès afin de prévoir les augmentations d'hébergement et de repas ;
- Affecter un montant de 100 000 $ de l'actif non affecté vers le Fonds de prévoyance afin de prévoir un futur agrandissement et/ou un déménagement d'ici une dizaine d'années ;
- Affecter un montant de 135 000 $ de l'actif non affecté vers un Fonds de grève ;

- Abolir le Fonds de congé de cotisation et transférer la somme de 111 336,31 $ vers le Fonds de grève, ce qui fera un Fonds de grève de 246 336,31 $;
- À compter du 31 aout 2024, 85 % des surplus seront affectés au Fonds de grève ;
- Créer un comité pour établir la politique de la répartition du Fonds de grève ;
- Conserver un montant de 56 186 $ de l'affectif non affecté.

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Mélissa Roy :

A2324-CD-DEC-14 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent dans leur établissement la recommandation suivante :
En considérant le montant non affecté de 292 386 $ en date du 31 aout 2022,

- Affecter un montant de 1 200 $ de l'actif non affecté vers le Fonds Réserve Congrès afin de prévoir les augmentations d'hébergement et de repas ;
- Affecter un montant de 100 000 $ de l'actif non affecté vers le Fonds de prévoyance afin de prévoir un futur agrandissement et/ou un déménagement d'ici une dizaine d'années ;
- Affecter un montant de 135 000 $ de l'actif non affecté vers un Fonds de grève ;
- Abolir le Fonds de congé de cotisation et transférer la somme de 111 336,31 $ vers le Fonds de grève, ce qui fera un Fonds de grève de 246 336,31 $;
- À compter du 31 aout 2024, 85 % des surplus seront affectés au Fonds de grève ;
- Créer un comité pour établir la politique de la répartition du Fonds de grève ;
- Conserver un montant de 56 186 $ de l'affectif non affecté.

Ainsi, les personnes déléguées devront présenter le budget aux membres de leur établissement en vue de son adoption lors de la deuxième assemblée générale du SERV à l'aide du document A2324-CD-08C.

6. PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS DU SERV 2023-2024

Le plan d'action 2023-2024 est déposé par la présidence étant donné l'heure tardive de la rencontre.

Proposé par Karine Pilon,
Appuyé par Alexandre Ferland :

A2324-CD-DEC-15 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent le plan d'action aux membres de leur établissement, tel que présenté au document A2324-CD-10, en vue de son adoption lors de l'assemblée générale du 8 novembre 2023.

7. PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENLQ – ENTENTE RARETÉ

Les détails du projet d'accompagnement des enseignants non légalement qualifié se trouvent au document A2324-CD-11.

Équipe du PI : la question réfère à la clause 8-9.09 C) :

« L'équipe du plan d'intervention est composée des personnes suivantes : une représentante ou un représentant de la direction d'école, l'enseignante ou l'enseignant ou les enseignantes ou enseignants concernés et les parents de l'enfant ; [...]

en tout temps, l'équipe peut s'adjoindre d'autres personnes-ressources si elle le juge nécessaire. »

La direction d'école ou son représentant doit être présente à ces rencontres. La rédaction des plans d'interventions ne doit pas être sous la seule responsabilité des enseignants-orthopédagogues ou des titulaires de classe.

12. VARIA

Aucun

Levée de l'assemblée à 19 h 16

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat